

## SÉRIE AF

### ARCHIVES DU POUVOIR EXÉCUTIF

1789-1815

---

AF/I. Régime royal constitutionnel (1789-1792).

AF/II. Conseil exécutif provisoire et Convention ; Comité de Salut public (1792-an IV).

AF/III. Directoire exécutif (An IV-an VIII).

AF/IV. Consulat et Secrétairerie d'État impériale (An VIII-1815).

AF/V. Régime royal (1814-1815).

#### Présentation de la série AF

Le fonds dit de la Secrétairerie d'État impériale, connu à l'origine sous le nom d'Archives du Louvre, est en fait constitué par les archives du pouvoir exécutif de 1789 à 1815.

Sous le Consulat, on réunit dans les entresols de la grande galerie du Louvre les papiers provenant du régime royal constitutionnel (aujourd'hui sous-série AF/I), du Conseil exécutif provisoire, de quelques comités de la Convention, celui de salut public en particulier, remis aux archives du Directoire après la fin de la période conventionnelle comme archives de gouvernement (aujourd'hui sous-série AF/II), et du Directoire exécutif (aujourd'hui sous-série AF/III), auquel on ajouta alors des dossiers et registres du Conseil des Cinq-Cents versés par le Tribunat comme représentant des affaires en instance. Cet ensemble, augmenté des archives des Consuls, du cabinet de l'Empereur et du régime royal des années 1814 et 1815 (aujourd'hui AF/IV et AF/V), fut versé aux Archives nationales en février 1849.

#### AF/I

#### Régime royal constitutionnel (1789-1792)

**Intitulé** : RÉGIME ROYAL CONSTITUTIONNEL (1789-1792).

**Niveau de classement** : sous-série du cadre de classement.

**Dates extrêmes** : 1789-1792.

**Importance matérielle** : 6 m.l. (31 articles).

**Conditions d'accès** : la sous-série est entièrement microfilmée et communicable sous cette forme.

#### Noms des producteurs :

- Le roi, en tant chef de l'exécutif jusqu'à sa déchéance.
- Les comités militaires de la Constituante et de la Législative.
- Les comités d'agriculture et de commerce, de mendicité, des pensions et liquidation, des rapports et des recherches, de salubrité, de la Constituante.
- Les comités d'agriculture, du commerce, d'instruction publique, des pensions et liquidation de la Législative.
- Les commissions des Douze de la Législative, créées par décrets des 6 mars et 17 juin 1792.

#### Histoire des producteurs :

Le roi fut le chef de l'exécutif, de la constitution des États généraux en Assemblée nationale constituante jusqu'à la fin de la monarchie constitutionnelle de 1791 par la déchéance de Louis XVI, roi des Français.

Une fois que les députés aux États généraux de 1789 se furent constitués en Assemblée nationale constituante, la variété et la complexité des sujets dont ils devaient discuter imposèrent la nécessité de former des groupes de députés spécialistes de certains domaines chargés de préparer l'examen des affaires et d'en faire rapport au cours des sessions de l'assemblée. Une grande partie des comités ainsi formés par la Constituante a été créée dès l'été et l'automne de 1789. Les attributions de certains comités techniques furent reprises sans grandes modifications par les comités que la Législative créa à son tour, mais cette assemblée veilla particulièrement à répartir en autant de comités spécialisés les domaines d'activités que certains comités de la

Constituante avaient cumulés. Ainsi le Comité d'agriculture et de commerce de la Constituante fit place aux deux Comité d'agriculture et Comité du commerce de la Législative.

Le Comité militaire fut créé par la Constituante le 1<sup>er</sup> octobre 1789 pour étudier les questions relatives à la réorganisation de l'armée et continua de fonctionner sous la Législative et la Convention.

Le Comité de salubrité de la Constituante fut créé le 12 septembre 1790 pour s'occuper de l'enseignement et de l'art de guérir, des écoles, hôpitaux et maisons de santé sous le rapport de la salubrité publique.

Le Comité de mendicité de la Constituante fut créé pour assurer la répartition des sommes recueillies pour les indigents à la suite de l'hiver rigoureux de 1789 et pour régler la dette qu'avait contractée l'Assemblée en mettant tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. Chargé de proposer les moyens de détruire la mendicité, il étudia en fait toutes les questions relatives au paupérisme, à la bienfaisance et aux secours sous toutes leurs formes.

Sous la Législative, ces deux comités furent réunis sous le nom de Comité des secours publics, une partie des attributions du Comité de salubrité de la Constituante, particulièrement l'enseignement de la médecine et l'enseignement des aveugles et sourds-muets, passant au Comité d'Instruction publique.

Le Comité d'instruction publique, domaine dont la Constituante ne s'était occupé que marginalement, est une création de la Législative. Il fut, pour partie de ses attributions, le successeur du Comité ecclésiastique et du Comité d'aliénation de la Constituante, chargés ensemble, par décret du 23 octobre 1790, de la conservation des monuments de sciences et d'art.

Le Comité des pensions créé par la Constituante était chargé de la liquidation des pensions accordées par le roi au titre des maisons de la famille royale et au titre de pensions d'administrateurs. Ses attributions passèrent au Comité de liquidation sous la Législative et la Convention.

Le Comité de liquidation fut constitué le 22 janvier 1790 pour procéder à la liquidation de l'arriéré de la comptabilité publique. À la fin de cette même année, des commissaires chargés d'accélérer la liquidation de l'arriéré organisèrent une direction générale de la liquidation et se constituèrent eux-mêmes en un comité central de liquidation, intermédiaire entre les bureaux de la direction et l'Assemblée pour les affaires n'offrant pas de difficulté, les autres étant renvoyées aux comités compétents. Le Comité de liquidation fut alors chargé de la vérification de l'arriéré de tous les départements ministériels, sauf la marine. Les deux comités ont fonctionné conjointement jusqu'à la fin de la Constituante. Sous la Législative, la caisse de l'extraordinaire reçut une partie des attributions que le Comité de liquidation avait exercées, le comité central de liquidation fut supprimé et il n'exista plus qu'une direction générale de liquidation et un seul Comité de liquidation.

Les comités représentés comme producteurs dans la sous-série AF/I ne sont qu'une petite partie de ceux qui existèrent sous les deux assemblées.

Les deux commissions des Douze de la Législative furent créées par décrets des 6 mars et 17 juin 1792 : la première, comprenant deux membres des comités des pétitions, d'agriculture, de commerce, de surveillance, militaire et de législation, pour proposer à l'assemblée des mesures pour rétablir la tranquillité publique, et la seconde pour présenter, sous huit jours, le tableau de la situation de la France et les moyens de "*sauver la Constitution, la liberté et l'Empire*". Il ne faut pas les confondre avec la commission des Douze créée par la Convention le 18 mai 1793 pour examiner les arrêtés pris depuis un mois par la Commune et les sections de Paris.

### **Histoire de la conservation :**

Après la Législative, les comités de la Convention nationale, la nouvelle assemblée, recueillirent les dossiers et registres des comités dont ils reprenaient les affaires. Il est probable que le registre des procès-verbaux du Conseil du Roi et les dossiers et registres de sa garde constitutionnelle proviennent de saisies sous la Législative après le 10 août. Avant de se dissoudre pour laisser place au régime du Directoire exécutif en l'an IV/1796, la Convention décida que les dossiers de ses comités et de leurs prédécesseurs seraient triés pour que le nouvel exécutif (le Directoire et ses ministres) puisse reprendre la suite des affaires, les dossiers d'affaires terminées devant au contraire entrer aux Archives nationales : les Archives des assemblées depuis 1791 (documents susceptibles d'être aujourd'hui conservés aux Archives nationales (Paris) dans les séries C (Assemblées nationales) et D (Comités des assemblées de 1789 à l'an IV).

C'est ainsi qu'entrèrent aux archives du Directoire, poursuivies par celles des Consuls puis de la Secrétairerie impériale du Premier Empire, les registres et dossiers des comités des deux premières assemblées qui forment aujourd'hui la majeure partie de la sous-série AF/I, simple reclassement par période effectué sous le Consulat entre la première période, celle de la Convention (de nos jours la sous-série AF/II) et celle du Directoire (de nos jours la sous-série AF/III). Le reste des archives des comités de cette époque et de celle de la Convention, remis au Directoire en l'an IV, fut attribué aux ministres compétents (documents susceptibles d'être aujourd'hui conservés aux Archives nationales (Paris) dans la série F).

L'ensemble des archives de la Secrétairerie d'État impériale, telles qu'elles existaient à la chute du Premier Empire en 1815, fut placé sous la surveillance du ministre de la Justice et conservé dans la grande galerie du Palais du Louvre, jusqu'à son versement aux Archives nationales en 1849.

**Présentation du contenu :**

Les cartons et les registres de la sous-série ont été cotés en deux numérotations distinctes.

Dans les cartons, la numérotation initiale par dossiers a été conservée en même temps que les cartons ont reçu leur numérotation propre.

La sous-série comprend :

- en ce qui concerne le pouvoir exécutif de la monarchie constitutionnelle, un registre de procès-verbaux du Conseil du Roi et des registres et dossiers de sa garde constitutionnelle ;
- en ce qui concerne les comités des assemblées, des dossiers et registres des comités militaires de la Constituante et de la Législative, et les registres des comités suivants :
  - pour la Constituante : comités d'agriculture et de commerce, de mendicité, des pensions et liquidations, des rapports et des recherches, de salubrité ;
  - pour la Législative : comités d'agriculture, du commerce, d'instruction publique (jusque sous la Convention pour ce comité), des pensions et liquidations (jusque sous la Convention pour ce comité), et des deux commissions des Douze de l'année 1792.

**Instruments de recherche :** Voir l'[\*État des inventaires\*](#).

**Sources complémentaires :**

- **archives d'autres producteurs en relation :**

Archives nationales (Paris) :

*Compléments sur le Conseil du roi :*

- série E (Conseil du roi d'Ancien Régime) jusqu'en 1791.

*Compléments sur la garde constitutionnelle du roi :*

- sous-série F/9 (Affaires militaires), notamment F/9/741.

*Compléments sur le Comité d'agriculture et du commerce de la Constituante et les deux comités du commerce et d'agriculture de la Législative :*

- sous-série D/XIII (Comités d'agriculture et de commerce).
- sous-série F/10 (Agriculture), largement composée de dossiers classés par sujet regroupant des papiers du bureau du commerce d'Ancien Régime, des comités d'agriculture et du commerce des assemblées révolutionnaires, de la commission exécutive d'agriculture et des arts et du ministère de l'Intérieur, notamment : F/10/232, F/10/264, F/10/284 et 285.
- sous-série F/11 (Substances) : F/11/202.
- sous-série F/12 (Commerce et industrie) : F/12/652.
- sous-série AF/III (Directoire), AF/III/103/A, dossier 460, et 103/B, dossiers 461 à 464.  
voir aussi sous-série F/0 (ministère de l'Intérieur, registres d'enregistrement) : F\*/3458 à 3478 ; sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, comptabilité générale) : F/4/ 1028 à 1031, F/4/1032/1, F/4/2328 ; sous-série F/2/I (ministère de l'Intérieur, administration départementale) : F/2/I/106/30 ; sous-série F/12 (Commerce et industrie) : F/12/ 1228 à 1243, F/12/1244 A à 1276, F/12/1516 à 1547/E.

*Compléments sur le Comité d'instruction publique de la Législative :*

- sous-série D/XXXVIII (Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention).
- sous-série F/17 (Instruction publique) : F/17/1321 à 1325, F/17/1019 à 1021 B, F/17/1023 à 1031, le groupe F/17/1032 à 1455 : dossiers de la Commission des monuments, de la Commission temporaire des arts et du Conseil de conservation à partir de 1790 contient d'assez nombreux dossiers susceptibles de provenir du Comité d'instruction publique et du Comité ecclésiastique et d'aliénation.  
voir aussi sous-série F/2/I (Administration départementale, objets généraux) : F/2/I/106/16 (en partie), F/2/I/367/1 à 378/15 ; sous-série F/4 (Comptabilité générale) : F/4/1020 à 1022.

*Compléments sur le Comité de mendicité de la Constituante :*

- sous-série D/XXVII (Comité de mendicité de la Constituante puis des secours publics de la Législative et de la Convention).
- sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, Comptabilité générale) : F\*/4/315 à 361, F/4/1020 à 1027, F/4/1248 (en partie), F/4/1940 à 1965/5

- sous-série F/16 (Prisons) : F/16/936 (en partie), F/16/937 (en partie), F/16/964 et 965, F/16/966 à 975, F/16/976.

*Compléments sur le Comité militaire de la Constituante et de la Législative :*

- sous-série D/XV (Comité militaire de la Constituante et de la Législative).  
- sous-série F/1/a (ministère de l'Intérieur, administration générale) : F/1/a/59.  
- sous-série F/9 (Affaires militaires), une partie des pièces d'époque révolutionnaire est susceptible de provenir du Comité ; voir notamment : F/9/1 à 10, F/9/36 à 38, F/9/58 à 68, F/9/331, F/9/742.

*Compléments sur le Comité des pensions et liquidations de la Constituante et de la Législative :*

- sous-série D/X (Comité des pensions).  
- sous-séries D/XI et D/XII : Comité de liquidation et Comité central de la liquidation.  
voir aussi sous-série D/XVII, Comité de judicature de la Constituante, chargé de la liquidation des offices supprimés ; série G (administrations financières et spéciales d'Ancien Régime), sous-série G/2 (aides, domaines, droits réunis) : G/2/ 170 à 174 ; sous-série 26 AP (fonds Pointard), contenant des dossiers sur la liquidation des biens de communautés parisiennes supprimées sous la Révolution.

*Compléments sur le Comité des rapports de la Constituante :*

- sous-série D/XXIX (Comité des rapports).  
- sous-série D/XL (Comité des pétitions) : D\*/LX/42 à 46, D\*/LX/58 à 60, D\*/LX/75.  
voir aussi sous-série D/XXIXbis (Comité des recherches de la Constituante) ; série C (Assemblées nationales) : C/32, plaquette 268-269, C/84, plaquette 818, pièces 25-26 ; sous-série BB/16 (ministère de la Justice, division civile) : BB/16/253 (en partie), BB/16/400 (en partie), BB/16/488 (en partie), BB/16/526 (en partie), BB/16/894 (en partie).

*Compléments sur le Comité des recherches de la Constituante :*

- sous-série D/XXIX bis (Comité des recherches).  
- série C (Assemblées nationales) : C/32, plaquette 268-269 (en partie), C/83, plaquette 818, pièces 10 et 11, C/84, plaquette 818, pièces 23-24.  
voir aussi sous-série D/XXIX, Comité des rapports ; sous-série H/1 (pays d'états, intendances d'Ancien Régime) : H/1/1453 et 1454.

*Compléments sur le Comité de salubrité de la Constituante :*

- sous-série D/XXVI (Comité de salubrité de la Constituante).  
voir aussi sous-série F/4 (ministère de l'Intérieur, Comptabilité générale) : F/4/1248 (en partie), F/4/1969 à 1972, F/4/2486 à 2490 ; sous-série F/15 (Hospices et secours) : F/15/101 et 102.

**Sources de la notice :**

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France, 1978.

**Date de la notice :** 2007.

**Auteurs de la notice :** Pierre-Dominique CHEYNET (Denise DEVOS)

*Cartons*

AF/I/ 1 et 2. Garde constitutionnelle du roi : règlements, ordres de service, consignes, personnel, comptabilité (1791-1792).  
AF/I/3 et 4. Comité militaire de la Constituante : minutes de lettres envoyées.  
3. Mai 1790-mars 1791.  
4. Avril-septembre 1791.  
AF/I/5. Comité militaire de la Législative : minutes des procès-verbaux ; minutes de lettres (octobre 1791-septembre 1792).

*Registres*

AF\*/I/1. Conseil du roi : procès-verbaux (29 juin-3 août 1792).  
AF\*/I/2 à 4/C. Garde du roi : infanterie ; mouvements, entrée et sortie des hôpitaux ; contrôle de la garde à pied ; registres de patrouille (1789-1792).  
AF\*/I/5 à 8. Comité des rapports de la Constituante : procès-verbaux ; sommaire de correspondance (juillet 1789-mars 1790).

- AF\*/I/9 à 12. Comité d'agriculture et de commerce de la Constituante : procès-verbaux (septembre 1789-septembre 1791).
- AF\*/I/13 et 14. Comité du commerce et Comité d'agriculture de la Législative : procès-verbaux (octobre 1791-septembre 1792).
- AF\*/I/15. Comité de mendicité de la Constituante : procès-verbaux (février 1790-septembre 1791).
- AF\*/I/16. Comité d'instruction publique de la Législative : rapports et projets de décrets ; rapport de Condorcet sur l'organisation générale de l'instruction publique (1791-1792).
- AF\*/I/17. Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention<sup>1</sup> : procès-verbaux (30 octobre 1791-23 germinal an II).
- AF\*/I/18 à 20. Comité militaire de la Législative.  
18. Procès-verbaux.  
19 et 20. Correspondance reçue et renvoi de pièces (octobre 1791-août 1792).
- AF\*/I/21. Comité des pensions et liquidations de la Constituante : procès-verbaux (janvier 1790-septembre 1791).
- AF\*/I/22. Comité des pensions et liquidations de la Législative et de la Convention : procès-verbaux (novembre 1791-août 1793).
- AF\*/I/23. Comité de salubrité de la Constituante : procès-verbaux (octobre 1790-septembre 1791).
- AF\*/I/24. Comité des rapports et des recherches de la Constituante : procès-verbaux (juin-juillet 1791).
- AF\*/I/25. Première Commission des Douze de la Législative : procès-verbaux (9-29 mars 1792)<sup>2</sup>
- AF\*/I/26. Seconde Commission des Douze de la Législative : procès-verbaux (19 juin- 8 août 1792).

---

<sup>1</sup> Voir pour la suite AF /II/17, AF/II\*/30 et 31 et F/17/1321.

<sup>2</sup> Sur les deux commissions des Douze, voir plus haut : Histoire des producteurs.